



Ouagadougou, le 16 MAI 2023

N° 0380

N°2023-...../MEFP/SG/DGI

Communiqué relatif à la mise en circulation d'un nouveau timbre fiscal de 200 FCFA

Le Directeur général des impôts porte à la connaissance du public qu'il **sera mis en circulation à compter du jeudi 25 mai 2023, un nouveau timbre fiscal** d'une valeur faciale de 200 FCFA dont les caractéristiques sont les suivantes :

- timbre fiscal physico-numérique c'est-à-dire timbre physique muni d'un dispositif de traçage ;
- valeur faciale de 200 FCFA ;
- couleurs : rouge, vert ;
- écritures : BURKINA FASO, TIMBRE FISCAL, 200 FCFA ;
- autres éléments visuels : armoiries du Burkina Faso, monument des héros nationaux, QR code, empreinte d'authentification.

Par conséquent, le timbre de 200 FCFA en cours de circulation actuellement **ne sera plus valable, à compter du jeudi 1^{er} juin 2023.**

Il rappelle par ailleurs que le nouveau timbre sera disponible à Ouagadougou et progressivement dans les autres localités aux différents points de vente des services des impôts, du Trésor et de la Poste Burkina.

Le Directeur général des impôts saisit cette opportunité pour présenter aux usagers et aux structures ses excuses pour les désagréments occasionnés par la non disponibilité dudit timbre.

« Ensemble, boostons le civisme fiscal ! »

La DGI, au service du développement économique et social.



Le Directeur général des impôts

Daouda KIRAKOYA

Officier de l'Ordre de l'Étalon

